Fraude sociale : Elles cachent le décès de leur frère et touchent 389 000 € de la part du département du Nord

20/10/2023 à 11h50



Deux sœurs ont été jugées à Lille pour avoir caché la mort de leur frère malade, et ainsi touché 389 000 € de la part du Département du Nord sous forme de chèques emploi service.

La somme détournée est tellement colossale, qu'on pourrait croire que c'est une association de malfaiteurs expérimentés qui est à l'origine de l'arnaque. À la place, c'est une mamie qui se poste à la barre du tribunal de Lille (Nord), mardi 17 octobre 2023. Elle est jugée, avec sa sœur, pour avoir indûment perçu 389 000 € de la part du Département du Nord. Des versements sous forme de chèques emploi service*, qui s'échelonnent sur la période 2014-2018, alors que les deux sœurs résidaient à Haubourdin.

Pour mener à bien leur fraude, elles ont prétendu que leur frère malade, qui bénéficiait de ces chèques emploi service, était toujours en vie. La supercherie a été découverte 4 ans après le décès de cet homme originaire d'Algérie.

(…)

Pour n’éveiller aucun soupçon, les sœurs, aidées de leur mère aujourd’hui décédée, ont pris toutes les précautions nécessaires. Y compris conserver le bail (et le loyer à payer) du défunt, son abonnement Internet et sa ligne téléphonique.

Devant la cour, Samira**, 71 ans, rejette la faute sur sa plus jeune sœur. C’est elle qui l’a contrainte, toutes ces années, à signer les papiers attestant que cinq aidants prenaient soin de leur frère en mauvaise santé. Ces salariés n’ont jamais existé, puisque le pauvre homme était mort, mais leurs salaires, eux, ont bien été versés par la collectivité. La cadette de 59 ans, Yasmine**, ne peut pas se défendre de ces accusations : elle n’est pas présente à son procès « pour des raisons de santé », dit son avocat.

Les deux sœurs ont en tout cas été les cotutrices de leur frère de 2011 à 2014. À sa mort en décembre 2015, Yasmine s’enlève de la tutelle, Samira reste. Mais toutes les années suivantes, toutes les deux, et leur mère avec, profitent de l’argent versé par le Département. « C’est ma sœur qui touchait l’argent, et elle faisait des virements », essaie de justifier la prévenue. « Et pendant toutes ces années, vous avez, vous, perçu de l’argent ? », demande le président. « Oui, mais pas tout le temps. »

(…)

Actu.fr

Merci à Valentin.